# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## automobiles et cycles

Question écrite n° 115332

### Texte de la question

M. Marcel Bonnot attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les préoccupations exprimées par les parents d'enfants handicapés et polyhandicapés dans le contexte de l'acquisition d'un véhicule adapté. En effet, la possibilité pour ces personnes d'être véhiculées engendre des conséquences financières importantes pour les familles étant donné que l'automobile en question doit pouvoir transporter pour un enfant seulement, au minimum un siège adapté au transport de l'enfant, un fauteuil roulant ou une poussette, un verticalisateur ainsi que le matériel de première nécessité, ce qui engendre une adaptation particulière du véhicule qui est obligatoirement un monospace, break ou véhicule utilitaire. À l'heure où l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées est une priorité, le transport par leurs familles s'avère des plus coûteux, ce qui ajoute à la difficulté. Compte tenu des éléments qui précèdent, il lui demande de bien vouloir lui faire part de la volonté du Gouvernement en la matière.

### Données clés

**Auteur :** M. Marcel Bonnot
**Circonscription :** Doubs (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 115332
**Rubrique :** Handicapés
**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé
**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 26 juillet 2011, page 8021
**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)